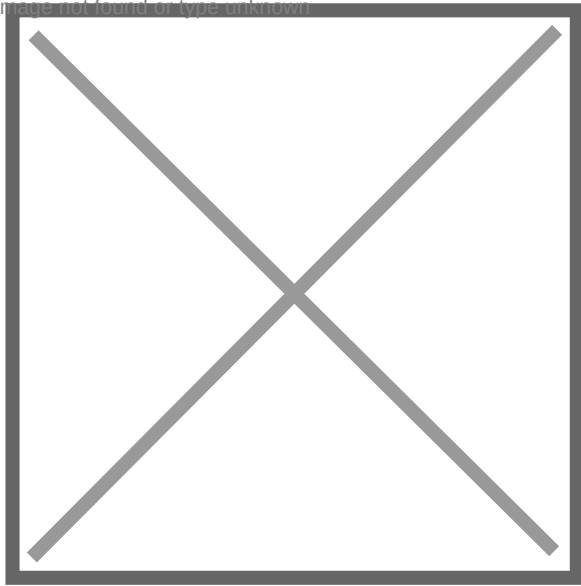


Image not found or type unknown



## Coment mon propriétaire doit il m'informer des travaux

Par **marjo**, le **21/04/2011** à **20:39**

Bonjour, rn mon propriétaire veut changer la fenêtre dans ma cuisine. ce dernier m'impose une date et ne m'as prévenue que par lettre mise dans ma boîte au lettre. N'a t 'il pas obligation de me prévenir par courrier recommande? N'y a d'il pas un délai minimum? Suis je obligée de me plier à c'est horaires? Étant intérimaire et venant de commencer un nouvelle mission je n'ai pas de jour de congé? en vous remerciant d'avance. cordialement marjolaine lecocq

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **01:08**

La fenêtre est cassée (c'est un travaux urgent, ne pouvant être remis ?), vous lui avez demandé de la remplacer ?rnSi non, il ne peut vous imposer quoi que ce soit. Vous lui dites que ce n'est pas possible à l'heure dite, et donnez vos possibilités.rnSi oui, vous devez faire avec ou donner vos clefs

Par **marjo**, le **22/04/2011** à **16:54**

Merci pour votre réponse, non la fenêtre n'est pas cassée. Je ne souhaite pas laisser mes clef à mon propriétaire car je suis en litige avec lui et je n'ai aucune confiance en lui.

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **18:02**

Donc vous commencez par changer les barilletts des serrures (il peut avoir un double des clefs, n'importe qui peut en avoir des doubles d'ailleurs)Et s'il ne vous a pas demandé l'autorisation pour les travaux en LRAR, vous l'ignorez